



Vote au budget de 1938, un crédit supplémentaire de vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept francs 30 centimes, qui servira à pourvoir les excédents de dépenses conformément au tableau ci-dessus établi et demandera à M. le Préfet de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire.

Approuvé le
15 mars 1939

Procès-verbal de la précédente séance. — Au débat de la séance tenue du procès-verbal de la précédente séance a été levé, mais une contestation ayant eu lieu pour son approbation, huit membres ont refusé de le signer. Mais il a été adopté par la majorité des Membres y ayant assisté.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à dix-huit heures trente et les membres présents ont signé le registre.

*Guérin J. Cugnot Sorin Baudouin Marchatay
Baudouin Hauquier Guérin J. Cugnot
Sauvageau Beau Report J. Cugnot
J. Cugnot J. Cugnot J. Cugnot
J. Cugnot*

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le dimanche, vingt-six mars mil neuf cent trente-neuf à huit heures trente minutes

Ondre du jour

Emploi de l'emprunt de 300.000⁰⁰

Éclairage des rues

Travaux communaux en 1939

Ossuaire du cimetière de Pont-Rousseau

Enquêtes de commodes incommode (Ruggiére et Salin)

Extissement Champenois.

Affiriation de terrains communaux

Allocations familiales aux employés communaux (Bataille, f^{es} de service)

Traitements des employés de batteaux et fermes de service.

Traitements des employés communaux, compris au statut.

Affaires diverses.

Le 22 Mars 1939

Le Maire

J. Cugnot

Conseil Municipal
Séance du 26 mars 1959

Le vingt-six mars mil neuf cent trente-neuf, à huit heures vingt minutes, le Conseil Municipal de Poëze s'est réuni à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vignais, maire.

Et étaient présents: Gar. Marilliet, Marchais, Courpon, Guérin, Guérin, Vignais, Lorri, Marcheteau, Lefort, Barreau, Jeannen, Genottemeau, Goutière, Chauvelon, Hammoutz, Pichot, Giraud, Boulin, Leharriau, Blouet, Olive et Charlot.

Et étaient absents: Hervouet, Fabrice, Ordronneau, Janeau et Massieu, excusés.

Les Conseillers présent formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la précédente a été lu et adopté.

Emprunt de l'emprunt de 300.000 francs. - M. le Maire expose au Conseil, que par arrêté du 9 mars 1959, M. le Préfet a autorisé la Commune à contracter un emprunt de 300.000^f à la Caisse d'Assurances Sociales Mutualiste pour transformations de la maison du Parc en quatre logements d'instituteurs et travaux d'extension de distribution d'énergie électrique. Il y a donc lieu de fixer la somme à prendre sur cet emprunt pour l'extension de la distribution de l'énergie électrique et celle pour l'aménagement de la maison du Parc Municipal.

Le Conseil Municipal, qui est exposé et a pris en considération délibéré, décide d'affecter 180.000 francs pour compléter le réseau de distribution électrique et le reste de l'emprunt de 300.000^f sera employé à l'exécution des travaux d'aménagement de la maison du Parc.

Eclairage des rues. - Ensuite M. le Maire communique au Conseil le devis concernant certaines modifications à apporter à l'éclairage public et la pose de nouvelles installations. Ce devis forfaitaire établi par la Compagnie Européenne du Gaz, s'éleve à la somme de six mille sept cent cinq francs et se décompose ainsi qu'il suit:



| | |
|--|-------|
| 1 ^e Suppression et enlèvement d'une lanterne , rue de l'Orangerie, son transport et sa réinstallation, rue Chapiot. | 430 |
| 2 ^e Suppression et enlèvement d'une lanterne , rue du Ruis. Baron, son transport et sa réinstallation, à l'angle de la rue Félix Cabloau, 539 | 45 |
| 3 ^e Installation d'une nouvelle lanterne à l'angle de la rue Mayenne et de la rue Julian Douillard. | 703 |
| 4 ^e Pose de cinq candélabres d'éclairage public, rue de l'Industrie, établis prêts à fonctionner. | 335 |
| 5 ^e Pose de deux candélabres d'éclairage public, rue Emile Redor, également prêts à fonctionner. | 1693 |
| Total | 6.705 |

Après cet communication, le Conseil, considérant l'utilité des modifications apportées à l'éclairage de certaines rues et des nouvelles installations désignées ci-dessus, autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec la Compagnie Européenne du Gaz, à Nantes, pour fournitures et travaux nécessaires, au prix forfaitaire de six mille sept cent cinq francs (6705^f).

Travaux communaux en 1939. -- Après M. le Maire expose, qui après visite sur les lieux, ob la Commission des Travaux, il a été reconnu que les travaux les plus urgents à effectuer pendant l'année 1939, aux bâtiments communaux étaient d'abord l'entretien des toitures, puis le ravalement de l'école des filles de Pont-Rouleur, (façade nord) et enfin la mise en place des ouvertures et du parquet de la salle des fêtes, ainsi que l'établissement du plafond. Le Conseil, où il est exposé, autorise le Maire à faire le nécessaire pour l'exécution des travaux sus-mentionnés et à traiter de gré à gré avec les entrepreneurs qui offriront les conditions les plus avantageuses pour la Commune.

Ossuaire du cimetière de Pont-Rouleur. -- Puis, le Conseil autorise M. le Maire à faire la dépense nécessaire pour faire effectuer le percement d'un nouvel orifice à l'ossuaire du cimetière de Pont-Rouleur et la pose d'une fermeture étanchéifiée. Enquête de commode incommode.

Etablissement Ruggierie. -- M. le Maire communique au Conseil le rapport de M. Monnier, ~~commissaire enquêteur~~, sur le projet d'extension de l'Etablissement Ruggierie, situé rue Emile Zola; lecture est donnée d'une réclamation de M. Litou.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil, rejette la réclamation Litou, comme non fondée et donne en avis

30/1/39
U.

favorable au projet d'extension, sans réserve que l'Eta.
blissement Rangérien, devra établir à ses frais une bouche d'in-
cendie branchée sur la canalisation du service d'eau passant
à proximité.

Etablissement d'une porcherie à la Carré. - Ensuite est communiqué
au Conseil, le rapport de M. Rakir, commissaire enquêteur,
sur l'établissement d'une porcherie de 1^{re} classe, par M^{me} Galin,
à la Carré. Lecture est donnée des différentes reclamations et des
pièces annexées au dossier.

Après intervention de M. Guérin et de divers membres
de l'Assemblée, le Conseil, malgré le rapport favorable de
M. Rakir, considère que la transformation de la porcherie
de M^{me} Galin en établissement de première classe, procurerait
une gêne pour la population, à cause des odeurs et un
danger pour l'hygiène publique,

Donne un avis défavorable à la demande de M^{me} Galin.
Lotissement Champenois. - Puis, M. le Maire présente à
l'approbation du Conseil, un projet de lotissement d'un
terrain de 18,250, situé à l'angle de la rue de Crutemoult
et de la nouvelle voie et appartenant à M. et M^{me} Cham-
pinois domiciliés, rue Alsace-Lorraine N° 13.

Le Conseil donne un avis favorable au projet présenté,
sans aucune observation.

Aliénation de terrains communaux. - Après M. le Maire
présente à l'approbation du Conseil, plusieurs demandes
d'acquisition de terrains communaux, formées par :

1^e: M. Félix Gallandecau, pour un excédent en bordure du
chemin vicinal N° 11, à la Jaquerie.

2^e: M. Auguste Peneau, de la Brosse, pour deux excédents
en bordure du chemin rural N° 16, situés au village de
la Brosse.

3^e: M. Pierre Clergeau, des Chapelles, pour un excédent en
bordure du chemin vicinal N° 5 au Vieux.

Le Conseil, considérant que ces terrains n'ont plus auc-
une utilité publique, autorise le Maire à procéder
à leur célébration.

Allocations familiales aux employés communaux non réglementées
par les statuts. - Ensuite le Conseil décide que les allocations
familiales, versées aux employés communaux non



affidavit
28 April 1939

Sousmis aux règlements des statuts seront les mêmes que celles
données aux autres houilleurs du département de la Loire-Inférieure,
c'est à dire :

50^{fr} par mois pour un enfant au-dessous de ans
150 par mois pour deux enfants
300 id trois enfants.

Ces allocations seront versées à partir du 1^{er} avril 1939
Traitements des employés de bateaux et des femmes de service. - Après
M. le Maire, expose au Conseil que les employés de bateaux et les
femmes de service des écoles publiques demandent un relèvement
de leurs traitements, ou l'augmentation du coût de la vie.

~~30~~
14-4-39

approvable
27-4-39

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur cette question, fixe à 5% ^{du taux de l'indemnité simple temporaire} l'augmentation des traitements de ces employés, à compter du 1^{er} janvier 1939. Les crédits nécessaires seront portés au budget additionnel.

Employés communaux réglementés par les statuts. - Dans sa séance du 6 février 1939, le Conseil Municipal avait maintenu les traitements des employés municipaux réglementés par les statuts, tels qu'ils avaient été fixés à partir du 1^{er} janvier 1939.

Cependant, le Conseil, charge M. le Maire d'établir si il
ne serait pas possible d'établir une retraite pour ces em-
ployés en fusionnant les versements faits aux comptes des
Assurances Sociales et une retenue de 5 ou 6% faite sur
leurs traitements. La Commune s'engagerait à faire le même
versement.

Ecole de Cerentmont; travaux de peinture. — M. le Maire expose au Conseil que les travaux de peinture de l'école de Cerentmont se sont élevés au total de 6.140 francs, comptabilisés des reçus et adjudications.

Le montant des derniers établissements pour ces travaux est tout de 3.711.45, il en résulte un dépassement de 3.628.95.

Le Conseil approuve les comptes présentés et le défrasement qui en découle, et autorise le paiement de l'entrepreneur aux conditions de l'adjudication. La dépense sera couverte par le crédit prévu à cet effet au budget de 1939. L'arche du portier étant ouverte, la séance est levée à 11 heures 30 et les Membres présents ont signé le registre.

73 ~~Bunting~~
so ~~Bunting~~

Jan Martinus
etender

Span Marillia
et arca

Refor

W.H.C.

~~P. J. Burritt~~

1890

Wm

Family

100

Wien

January 19

Zeigt *die* *Welt*

J. C. D.

2012

ellie 107

D. Barry